



# Les personnels réagissent aux annonces gouvernementales Avant comme après les élections, ne pas laisser faire !

N°60  
Juin  
Juillet  
Août 07

## Carte scolaire

L'enjeu  
c'est  
la qualité  
de l'accès  
aux savoirs  
pour tous,  
pas la  
déréglementation  
en faveur de  
quelques uns !



## Le décret De Robien abrogé

(rencontre  
Sarkozy  
Syndicats  
11 juin)

[Voir page 9](#)



15 novembre  
congrès  
électif  
FSU 92



10 mai 2007  
Clichy, collège Van Gogh  
100% de grévistes !

● Edito et annonce congrès page 2 ● Actions en cascade page 3 ● CTPD mesures de carte scolaire page 4 ● Pour que vive l'UNSS, manifestation des profs d'EPS page 5 Pétition EPEP page 5 ● Colloque sur le handicap à Vaucresson page 7 ● Violences : quelles solutions ? pages 8 et 9 ● Congrès du SNUipp 92 pages 10-11 Congrès de la FCPE 92 page 11 ● Laissez-les grandir ici page 12 ● Manifestation contre la déréglementation de La Poste et les sanctions page 12

# Congrès départemental électif

## Appel à candidatures



Le jeudi 15 novembre 07

Ce nouveau congrès de la FSU 92 (le lieu en sera fixé ultérieurement) sera l'occasion d'élire la partie "non-désignée" du Conseil départemental fédéral (1).

Mais il sera également l'occasion pour les militant-e-s de faire le point 7 mois après

l'élection présidentielle et la nomination du gouvernement, dont nombre d'orientations affichées posent problème aux syndicalistes et citoyens que nous sommes.

Le présent texte tient lieu d'appel à candidatures pour les militant-e-s des courants de pensée - ou sans tendances - qui souhaiteront présenter une liste.

Le BEFD du 18 juin aura fixé les dates et modalités de dépôt de ces listes (contacter *Robert Riquois* ou *un-e responsable des courants de pensée*).

Lors du CDFD du 15 mai, seuls le SNUipp et le SNES ont fait savoir qu'ils organiseraient ce vote (les règles de la FSU permettent aux syndicats d'organiser les votes fédéraux ou de s'en

remettre à la fédération).

La FSU 92 organisera donc le vote pour les 14 autres syndicats existant dans le département : SNAC, SNASUB, SNCS, SNE, SNEP, SNESUP, SNICS, SNPES-PJJ, SNU-TEFI, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUPDEN, UNATOS.

*Pierre Cardon*

(1) Le Conseil délibératif fédéral départemental (CDFD) se compose de deux parties égales : l'une de représentant-e-s désigné-e-s par leurs syndicats (selon une grille de répartition décidée en congrès ou en CDFD), l'autre de représentant-e-s des courants de pensée dont la FSU 92 a décidé lors de son congrès fondateur qu'elles-ils seraient élu-e-s - la même année que le congrès national, mais à une date distincte.

## Edito

### Entre chien et loup...

Entre les manœuvres de séduction et d'ouverture pré législatives et la poursuite à marche forcée d'une politique qui nous est malheureusement familière, la période où nous rédigeons ce bulletin est proprement crépusculaire.

Le rapport Darcos et les diverses audiences accordées traduisent bien ces demies teintes. S'il est bien question de revoir le décret "De Robien", les décisions sont suspendues à ce qu'en décidera à la mi-juin le Président de la République.

Nulle annonce d'un quelconque collectif budgétaire ou de rétablissement de postes, et au contraire la perspective du maintien de la "ligne" du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Dans ce cadre, les négociations annoncées seront difficiles.

Les mesures de suppression de la carte scolaire sont bien annoncées, mais avec une volonté de ne pas heurter les consciences.

**Le calendrier est bien là pourtant :**

expérimentation en 2007, généralisation en 2009 et avis de décès de la dite carte en 2009. Comment ne pas voir que ce



calendrier correspond exactement à la refonte de la politique d'éducation prioritaire et aux reclassement / déclassement des établissements sur laquelle elle fait

planer une épée de Damoclès.

Ce que par contre nous savons tous, c'est que la politique affirmée de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, s'inscrit dans la continuité de la réduction massive d'emploi dans l'Education nationale que nous connaissons depuis 2002, avec en perspective une Ecole au rabais et une précarisation généralisée dans nos métiers.

Autre sujet d'inquiétude : l'avenir des libertés. Que penser de ce que d'éminents juristes considèrent déjà comme des atteintes au Droit Constitutionnel par les prérogatives que s'accorde le président de la République à peine élu ?

Dans notre secteur, le Ministre Darcos est transformé en conseiller technique du Président qui négociera et décidera des mesures à prendre ! L'avenir des libertés syndicales n'est guère plus radieux. Certes nous serons attentifs aux engagements pris dans les discussions pour assurer à la FSU la légitimité de sa représentativité syndicale.

Mais, dans le même temps, l'insistance des conseillers sarkozistes sur le faible taux de syndicalisation du monde du travail (6 à 8%) traduit nettement la volonté gouvernementale de passer outre les organisations syndicales dans les rapports avec les salariés.

La volonté de poursuivre le démantèlement des Services publics, d'imposer des réformes néfastes au niveau des retraites et de la protection sociale commandent de s'en prendre préventivement aux droits syndicaux

(droit de grève, service minimum - y compris à l'Education Nationale).

Nous en avons eu un triste exemple dans notre département où la FSU 92 s'est associée à la manifestation des Postiers en butte à une répression syndicale rarement égalée.

Malgré ce contexte, les mobilisations n'ont pas faibli dans notre secteur y compris dans ces périodes préélectorales.

On peut même dire que l'état de grâce n'est pas au rendez-vous puisque le collège du Haut Mesnil était en grève le 14 mai pour sa DHG et que le lycée Galilée était occupé de nuit, la veille du rassemblement provoqué par les syndicats du second degré (SNES, SNEP, SNUEP) le 23 mai aux Invalides.

Plus que jamais, ce sont bien les mobilisations des personnels, les convergences que nous saurons tisser avec l'opinion, en particulier avec les parents d'élèves qui seront à même de défendre et promouvoir l'Ecole de la qualité, l'Ecole de la réussite pour tous.

C'est de cette manière que nous serons en mesure de contrecarrer efficacement les politiques néfastes qui se préparent dans l'ombre des cabinets ministériels et présidentiels.

*Robert Riquois - 3 juin*

Dans notre numéro de rentrée, nous ferons le point sur les mesures de suppression de la carte scolaire, dont le moins qu'on puisse dire est que leur annonce n'a pas enthousiasmé la vice-présidente du Conseil général en charge de l'éducation.

**Bonnes vacances à toutes et tous !**



### ... avant et après les présidentielles

● **Mars** : occupations d'établissements scolaires à Bagneux, Montrouge, Nanterre, Sceaux, Villeneuve

● 30 établissements représentés devant l'IA le 14 mars



14 mars



14 mars

● Rassemblement devant l'IA du 92 le 29 mars pour protester contre les mesures de carte scolaire (plus de 100 suppressions de postes) décidées lors du CTPD (rassemblement proposé par le SNES, le SNEP, le SGEN, la CGT, FO et Sud). Puis AG à la FSU pour décider des suites.

● Rassemblement à l'appel du Collectif anti délation du 92 (CGT, FSU, SUD Santé Sociaux) devant le Conseil Général le 30 mars pour protester contre la Loi dite de "Prévention de la Délinquance" adoptée le 22 février 2007.

● Opération sur la ville de Nanterre "Nanterre s'engage pour la réussite de ses enfants" (Ecoles, Collèges et Lycées) le 30 mars : dès midi, parents, élèves, personnels enseignants et élus étaient plusieurs centaines à se rassembler devant le lycée Joliot-Curie et à défilier en



direction de la Place des Droits de l'Homme. Une délégation composée de représentants syndicaux (SNUIPP, SNES, SGEN,) d'associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, APEI) et d'élus de la municipalité a été reçue l'inspecteur d'Académie.

M. Michellet a confirmé ses engagements pris le 8 mars. Ouverture d'un poste en maternelle au Mont-Valérien. L'examen attentif des effectifs, par le CTP, dans cinq écoles élémentaires et une maternelle ; avec une attention particulière pour le quartier du Parc, et notamment la maternelle Joliot-Curie, où tous les enfants de trois ans doivent pouvoir être admis.

Le renforcement des équipes de circonscription afin de prendre en compte le turn-over et de soutenir les jeunes enseignants, par la création d'un poste de conseiller pédagogique supplémentaire.

La garantie du maintien en ZEP des écoles des Pâquerettes et La Fontaine suite à l'ouverture du nouveau collège.

La stabilité des équipes éducatives pour maintenir la pérennité des postes d'enseignants en ZEP et REP.

Ces engagements seront toutefois examinés au cas par cas et confirmés en juin par le CTP.

La délégation restait par conséquent préoccupée quant aux moyens mis à disposition pour les collèges de la ville, pour lesquels aucune proposition nouvelle n'était présentée.



● 23 mai rassemblement aux Invalides et manifestation à Sèvres Babylone, à l'appel du SNES, du SNEP et du SNUEP.



● (infos par e-mail) 10 mai : enseignants et parents se retrouvent vers 8 h devant le collège.

### 100 % de grévistes !

Le maire, Gilles Catoire apporte le soutien de la municipalité (mise en place d'une cellule de veille pour répondre aux problèmes du collège Vincent Van Gogh). Réunion des enseignants : discussions autour de la situation du collège et du déroulement des actions de la journée. Distribution de tracts autour du collège. Etablissement du mandat de la délégation

### Collège Van Gogh Clichy

se rendant plus tard à l'IA.

Entretien à l'Inspection Académique en présence de l'IA adjoint et de la Provisure "Vie Scolaire". Un pas en avant a été fait :

● Recrutement de surveillants supplémentaires pour gérer la fin d'année.

● Mme Chellouf devrait être secondée l'année prochaine. ● La réflexion sur le classement APV de l'établissement est engagée. Il est clair que sans notre mobilisation, la réponse à nos problèmes aurait été autre (en terme de contenu ou de délai...). Nos collègues concluent leur information "Restons vigilants afin que ces engagements soient concrétisés ! Restons mobilisés afin de continuer à faire valoir l'ensemble de nos revendications !"

## ... avant et après les présidentielles

## 29 mars : CTPD mesures de cartes scolaires

**Déclaration commune** des élus SNEP-FSU, SNES-FSU et SGEN-CFDT à l'occasion du CTPD 92 sur les mesures de cartes scolaires dans le second degré.

Nous tenons tout d'abord à remercier les personnels de l'IA pour la qualité des documents donnés et leur disponibilité pour répondre à nos questions.

Sinon, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la balance est de 128 suppressions de postes pour le département des Hauts de Seine. C'est un bilan sans précédent pour seulement 528 élèves en moins ! Et encore le nombre de suppression de postes est minoré par le fait que de nombreux collègues ont préféré accepter un complément de service dans un autre établissement plutôt que devoir être réaffecté dans des conditions difficiles du fait de la pénurie de postes (165 compléments de services dont 26 dans une autre commune). Le nouveau décret « de Robien » a également bien rempli son rôle en permettant à l'administration de récupérer des moyens sur les heures statutaires, les heures d'UNSS ...

De fait, les conditions d'enseignements vont se dégrader pour tous, élèves et enseignants, avec des classes surchargées, des équipes pédagogiques démantelées, des établissements fragilisés, le sport scolaire condamné (au moins 198 h d'UNSS supprimées) dans de nombreux établissements. Les conseils d'administration ne s'y sont

pas trompés et le nombre de vote «contre» l'a emporté dans le 92, avec l'appui du vote des représentants de parents.

Des actions de tous types ont lieu tous les jours : des motions votées en CA, des demandes d'audience, des distributions de tracts, des grèves nationales et locales, des occupations d'établissements (Bagneux, Montrouge, Nanterre, Sceaux, Villeneuve), des manifestations régionales, départementales (30 établissements représentés devant l'IA le 14 mars) et de ville (Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve, Montrouge en préparation). Et ce n'est pas fini : demain journée d'action sur Nanterre, occupation du collège du Haut Mesnil à Montrouge...

Nous continuons à demander l'abrogation du décret de Robien, le respect de nos qualifications, de meilleures conditions de travail, la revalorisation de nos métiers. Nous demandons que les suppressions de postes soient annulées, que les heures d'UNSS et les heures statutaires soient rétablies.

## CAPD 3 mai

**Déclaration du SNUipp 92 à la CAPD du 3 mai**

C'est avec une certaine émotion que nous aurions dû débiter cette CAPD, normalement la dernière à aborder l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école par liste d'aptitude. Hélas, tel n'est pas le cas et comme nous le faisons depuis de nombreuses années, nous ne pouvons que déplorer et condamner, 14 ans après la création du corps des PE, la division introduite entre les enseignants du premier degré par cette mesure. Rappelons que c'est la mobilisation des personnels qui a abouti à la réduction de la durée programmée de l'intégration des instituteurs, sans toutefois remettre en cause les inégalités de traitement entre les enseignants du 1er degré. Du professeur d'école recruté par concours

externe à celui intégré à la hors classe en passant par l'instituteur, les différences des déroulements de carrière sont trop nombreuses pour un même métier et c'est toute la profession qui est donc concernée par cette situation injuste.

Pour cette rentrée 2007, certains de nos collègues instituteurs n'ont pas demandé à intégrer le corps des PE en raison d'une perte immédiate de rémunération, s'ils sont logés par exemple, ou parce qu'ils n'ont pas les 15 de services actifs leur permettant un calcul de la pension sur la base d'une ouverture des droits à 55 ans. Il est donc essentiel que l'intégration de tous les instituteurs soit close au plus vite sans pénaliser quiconque afin de permettre également l'assimilation des instituteurs retraités.

Les PE sortis des IUFM sont eux aussi victimes de ce système. Lorsqu'ils parviennent aux 7e et 8e échelons, ils sont en concurrence avec les instituteurs intégrés par liste d'aptitude. Les écarts d'ancienneté entre les instituteurs intégrés aux 7e ou 8e échelons et les PE du même échelon vont du simple au double. Ils ne peuvent donc avoir qu'un avancement à l'ancienneté. Cette situation risque de perdurer tant les écarts sont importants.

L'intégration de tous les instituteurs par reconstitution de carrière aurait évité cette injustice.

Quant à l'accès à la Hors Classe, le pourcentage de PE y accédant est toujours aussi scandaleusement faible et injuste. Sans parler du très faible pourcentage de ceux qui réussissent à atteindre le dernier échelon de la hors classe avant leur retraite. L'engagement initial du statut des PE prévoyait une hors classe représentant 15 % du corps des PE. Elle est actuellement de moins de 1 %. Cela entraîne un départ en retraite d'à peine 9 % de collègues hors-classe. Un accès plus important permettrait également de résoudre en partie le problème de déroulement de carrière des PE sortant d'IUFM évoqué précédemment. Les annonces récentes de notre ministre sur un accès plus important à la hors classe ne concernaient que nos collègues du 2nd degré. Et il est certain que « ces avancées » étaient avant tout un moyen de tenter de briser leur mobilisation face aux graves attaques dont ils sont victimes. Au-delà de ce rappel du non respect d'un engagement de l'État, le SNUipp revendique la suppression de la hors classe et sa transformation en indice terminal de 783 de la classe normale afin que celui-ci devienne une perspective pour tous.

Encore une fois, nous rejetons le fait que pour un même métier, nous n'ayons pas tous la même carrière et les mêmes possibilités de déroulement de celle-ci !



**collège du Haut Mesnil Montrouge** : les enseignants se sont relayés pour 15 nuits d'occupation et fait cours avec un tee shirt collègue en colère .





## les enseignants pas d'accord avec le ministère

Contre les suppressions de forfaits d'animation du sport scolaire les profs d'EPS du 92 retardent le départ du semi-marathon d'Antony

Pétition du SNUipp contre les EPEP



Monsieur le Premier Ministre,  
L'article 86 de la loi pour les libertés locales (dite loi de décentralisation) d'août 2004 autorise l'expérimentation d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire.

Introduit au milieu des vacances, cet article n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus. Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés, il ne s'est trouvé qu'une voix au Conseil Supérieur de l'Éducation, pour approuver le projet de texte.

Nous demandons l'engagement d'une large réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des écoles avec les représentants des parents, des élus, des enseignants et des associations.

En attendant et dans ces conditions, il est inconcevable que soit mise en oeuvre une décision qui ouvre la porte à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.

**Retrouvez et signez cette pétition sur le site du SNUipp 92**

## et leur accès à l'enseignement supérieur



Colloque Vaucresson



Un colloque co-organisé par la section départementale de la MGEN 92 et la Mutuelle des étudiants s'est tenu au lycée de Vaucresson le 25 avril 2007. Il avait pour objet de réfléchir à la façon d'encourager les lycéens handicapés à s'engager dans les études supérieures.

Le lycée de Vaucresson accueille des jeunes en situation de handicap moteur de l'école maternelle au BTS, mais aussi de jeunes valides.

Participaient nombreux à ce colloque des élèves handicapés de BTS, des parents et des enseignants qui ont décrit leurs difficultés au quotidien.

Ce colloque se tenait après l'adoption de la Loi de février 2005, qui après de dures batailles des handicapés, des parents et des associations, concrétisait les droits des personnes handicapées.

Ce colloque a montré que cette avancée importante au niveau des droits ne rendait que plus évidente la carence des politiques publiques en ce domaine. Cette loi a également bouleversé les structures d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement et d'insertion scolaire et professionnelle par la mise en place des MDPH (Maison Départementales des

personnes handicapées) constituées sous forme de GIP (Groupement d'Intérêt Public). Cette Loi outre qu'elle intègre le handicap mental dans la notion du handicap prévoit pour le handicapé le "droit à compensation" des conséquences de son handicap quelles que soient l'origine ou la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Ce droit couvre donc la petite enfance, la scolarité jusqu'à l'insertion professionnelle et prévoit l'aménagement du domicile et du cadre de travail.

Ainsi pour les étudiants - alors que la Loi de 1975 ne prévoyait que l'accessibilité des établissements et la prise en charge d'un aller et retour quotidien au domicile - la Loi de 2005 élargit les obligations au titre du droit à compensation à l'inscription, l'accueil, l'accompagnement et l'organisation des épreuves et concours.

Nombre d'universités ont mis en place des structures d'accueil, mais la prise en compte des particularités individuelles reste délicate dans un milieu peu habitué au suivi individuel. L'accessibilité des locaux n'est pas le seul problème. Seulement entre 1/3 et la moitié des universités ont mis en place un suivi spécifique des étudiants.

Les interventions d'associations spécialisées sont encore insuffisantes (39% proposent des traducteurs en langue des signes, 88% des preneurs de notes, 77% la possibilité de soutien pédagogique, 75% des traducteurs en braille).

La Conférence des Présidents d'Université a mis en place un groupe de travail mais s'inquiète de la hauteur des financements nécessaires pour couvrir ces besoins.

Bien que Paris X soit pionnière en la matière (le premier étudiant handicapé à Paris X s'est inscrit en 1966), Bernadette

Céleste, vice Présidente de Paris X et Dominique Gonfalone, responsable du service handicap et accessibilité de Paris X ont développé les difficultés concrètes auxquelles elles sont confrontées.

Il y a nécessité d'un fort travail en amont car le temps universitaire est court pour prévoir la mise en place des aides (auxiliaires divers, référent pédagogique dans les LMD).

6 postes adaptés existent avec un matériel spécifique mais la bibliothèque de Paris X, par exemple, ne possède pas d'ascenseur.

Nicole Palauqui, chargée de mission au Ministère de l'EN sur l'accueil des étudiants handicapés a souligné la nécessité de développer l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à ce niveau.

Christian Margaria, directeur de l'INT et président de la Conférence des Grandes écoles fait le constat des similitudes avec le déroulement des études des milieux sociaux défavorisés (sélection au passage de la 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup>, orientation vers les filières courtes).

Le même phénomène d'auto-censure éloigne les jeunes handicapés des qualifications de plus haut niveau garantissant un emploi (seulement 163 étudiants handicapés dans les classes préparatoires sur 25000 élèves !). Néanmoins la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) mutualise les pratiques entre les référents "handicap" des universités et des Grandes Ecoles, dialogue avec "missions handicap" au niveau de 20 entreprises pour vérifier l'employabilité des diplômés.

75 référents handicap existent dans les Grandes écoles.

Catherine Bon, COPsy du CIO jeunes handicapés, a montré la complexité des problèmes d'orientation scolaire et professionnelle de ces jeunes.

La construction des projets d'avenir est difficile toujours soumise à l'évolution du handicap. La reconnaissance de son propre handicap par la personne est elle aussi très fluctuante.

La fermeture annoncée du CIO jeunes handicapés de Paris pour raison d'économie de postes va priver les jeunes handicapés d'un lieu d'accueil



3 mars, tournoi à Gennevilliers



## Les lycéens handicapés

## et leur accès à l'enseignement supérieur

spécifique et de l'expérience clinique irremplaçable des conseillers de ce secteur au profit de personnes ressources dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, le tout à moyens constants.

## Quelques chiffres

Entre 1991 et 2006, le nombre d'étudiants handicapés s'est multiplié par trois (2724 à 8411). Il se répartit pour 77% dans l'Université, pour 19% dans les BTS et classes prépas, 3% dans les écoles d'ingénieurs publiques et 1% en IUFM

La Région Ile de France accueille 20% des étudiants handicapés.

Le nombre de ces étudiants est passé de 1244 en 2000 à 1680 en 2006.

Paris accueille 50% des étudiants de la Région, Versailles 30%.

## La MGEN et les handicapés

Dès 1947, le premier Président de la MGEN souhaitait que le handicap - risque social - soit inscrit en tant que tel dans la sécurité sociale. Depuis des dizaines d'années la MGEN verse une rente d'invalidité, une allocation pour les personnes, organise des séjours de vacances (400 personnes mobilisant 300 personnels), a construit des structures spécialisées à Royans.

Les militants des sections départementales prennent en charge bénévolement des actions de tutelles et de curatelle.

La MGEN prend en charge, entoure et accompagne 15000 personnes handicapées et a consacré près de 7 millions d'euros d'aides financières d'allocations, d'aide à l'équipement, du logement, du véhicule.

Audience auprès de l'IA à propos de la MDPH



**Maison départementale des personnes handicapées**  
2 rue Rigault  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 41 91 92 50



La loi de 2005 a donné naissance à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), sous la forme de GIP et sous la tutelle administrative et financière du département.

Elles ont une mission d'accueil, d'information d'accompagnement et de conseil aux personnes et à leurs familles. Elle met en place et organise le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de compensation de la personne et lui propose un plan personnalisé de compensation du handicap.

Cela concerne les adultes handicapés, mais aussi couvre la petite enfance et les élèves scolarisés (enseignement spécialisé et intégration individuelle).

Cette structure a bouleversé l'organisation des commissions qui évaluaient et orientaient les élèves (CCPE, CCSD, CDES).

Les deux premières commissions techniques restent sous responsabilité de l'IA (CDO) et concernent l'orientation vers les structures spécialisées des écoles et collèges (CLIS, SEGPA), la CDES (cas plus lourds, IME, IMPRO) a été remplacée par la CDA qui gère aussi l'ancienne COTOREP. Cette modification a considérablement marginalisé et alourdi le travail des acteurs de l'EN en particulier dans la CDA où sont présents essentiellement des représentants du Conseil général et des associations et complexifié les niveaux de traitement des demandes au niveau de la CDA : le SNUIPP 92 a demandé une audience concernant ce point à laquelle participaient une enseignante référente, un psychologue scolaire, une Directrice de CIO du SNES, et des délégués du personnel (maitre E, maitre G) :

## Etapas du traitement des demandes

1<sup>ère</sup> étape : Le dossier transmis à la MDPH est traité en équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Les psychologues scolaires y ont un



réfèrent. Des problèmes existent dans le second degré où les COP sont sollicités pour les sorties d'UPI sans avoir été associés à l'évaluation.

2<sup>ème</sup> étape : commission simplifiée dite "*petite enfance*" qui va prendre des décisions au regard du travail d'expertise élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation concernant le taux du handicap, le parcours de vie du handicapé, la validation d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Nous avons demandé qu'un psychologue scolaire et un COPsy siègent à ce niveau

3<sup>ème</sup> étape : la CDA validera le travail de la "*section petite enfance*" et étudiera les dossiers litigieux. Nous avons demandé que chaque enseignant référent soit destinataire de la composition nominative de la CDA.

4<sup>ème</sup> étape : l'équipe de suivi de la scolarisation dans lesquelles sont présents les COPsy et psychologues scolaires.

## Pénurie de moyens

Il faut savoir que le Directeur de la MDPH 92 a démissionné et que la direction est assurée par un intérimaire.

L'IA nous a précisé qu'il n'y avait pas de recrutement supplémentaire au titre du GIP. L'EN met à disposition comme à l'époque de la CDES les mêmes postes pour des tâches allourdies !

RR

## Violences à l'école

## Davantage de personnels E.N. ou des policiers ?

On se souvient que c'est en réaction à l'agression au couteau dont avait été victime notre collègue Karen Montet-Toutain, que le ministre de l'Intérieur de l'époque, profitant de sa casquette de président du conseil général, avait imposé la présence d'un policier référent dans les collèges de trois villes du département (Antony, Clichy, Courbevoie).

La mesure, très médiatisée, était censée apporter une réponse à la violence en milieu scolaire. «*Si on a peur à l'école, c'est qu'on n'est pas en République*» s'était indigné le ministre devant un parterre de journalistes et de chefs d'établissements convoqués pour l'occasion à Courbevoie.

Plus d'un an plus tard, quel bilan tirer de cette "expérience", qui entre temps et toujours sans aucune concertation, a été étendue à 32 collèges du département ?

Si la première fonction de cette initiative était d'allumer rapidement un contre-feu face aux revendications syndicales et d'occuper le terrain médiatique à moindre coût, le succès est indéniable.

Le nombre des "policiers-référents" est en effet un secret si bien gardé que l'Inspection académique elle-même, lorsque nous l'avons interrogée sur ce point, s'est montrée très évasive.

On compterait un policier référent par circonscription de sécurité. En imaginant même que chacun des 25 commissariats du département délègue un agent pour les collèges qui se trouvent dans sa circonscription, on mesure la modicité de l'investissement (25 policiers pour 98



839 élèves scolarisés en 2006).

Fort logiquement, et selon les critères de l'administration elle-même, le bilan de leur action est maigre : une dizaine de plaintes déposées pour des affaires de vol, quelques rappels à la loi...

Aucun établissement n'a jugé utile d'affecter un local au "policier-référent". Le conseil général lui-même ne semble guère s'illusionner sur l'utilité de ces policiers. Pour preuve : il finance dans les commissariats la présence d'assistants sociaux sur la base d'un constat simple : plus de 60% des affaires soulevées auprès des services de police n'ont pas de caractère pénal et relèvent de l'action sociale. Pourquoi en irait-il différemment dans les établissements ?

Lorsque survient un événement grave, il n'est bien souvent que l'acmé d'une longue suite d'incidents et le révélateur

d'une profonde dégradation du climat social. On aurait donc tort de le classer dans la rubrique des faits divers.

Ainsi, à la suite de l'agression d'une jeune fille en mai dernier dans l'enceinte du collège Pompidou de Villeeneuve, les enseignants ont interpellé le président, son nouveau ministre.

Or l'équipe lance des appels à l'aide depuis des années, en direction de l'Inspection académique, par l'intermédiaire de leurs syndicats...

Ils pointent la dégradation des conditions de vie des élèves, le manque d'aide sociale, des conditions de travail "indignes de la République" et dénoncent les solutions inefficaces et dangereuses, dont le policier référent est devenu le symbole. "Selon nous, la solution passe par l'investissement de moyens financiers et humains conséquents, ●●●



### A Gennevilliers manifestation de mères contre la violence



Vendredi 11 mai : marche des mères des quartiers des Grésillons et du Luth pour exiger l'arrêt des rivalités et des violences entre les jeunes des deux quartiers. Pour le Maire, Jacques Bourgoin "nous sommes exigeants pour dire au jeunes, aux parents, notre refus de la violence qui ajoute à la précarité, notre refus de l'existence de quartiers ghettos"



## Davantage de personnels E.N. ou des policiers ?

●●● des personnels d'encadrement reconnus et qualifiés et non par des dispositifs de surveillance policière" écrivaient-ils au ministre le 31 mai.

L'appel du collège Pompidou n'est pas le premier. Il n'est pas le seul. Ainsi, au cours des six derniers mois, les personnels d'un lycée et de trois collèges du département ont été contraints d'exercer leur droit de retrait, se déclarant dans l'incapacité de garantir la sécurité des élèves et des personnels avec les moyens humains mis à leur disposition. Quotidiennement, dans un nombre croissant d'établissements, nous constatons que la violence s'installe, se banalise, à mesure que disparaissent les personnels qualifiés qui assuraient autrefois la surveillance, l'aide aux devoirs, l'assistance sociale ...

Entre 2002 et 2006, plus de 30 000 postes d'encadrement éducatif ont été supprimés. Dans le même temps, les étudiants-surveillants ont été peu à peu remplacés par des contrats précaires, payés au smic-horaire destinés à des personnes sans qualifications, en situation de grande précarité. Est-ce là une politique responsable ?

Le nouveau gouvernement partage avec l'ancien l'objectif de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux dans le service public d'éducation.

Au collège Pompidou, cette politique destructrice se traduira à la rentrée 2007 par 3 fermetures de classes, 5 postes d'enseignants et 115 heures d'enseignement supprimés. L'équipe du collège voit un lien direct entre la dégradation du climat de l'établissement, la violence qui s'y développe et la pénurie organisée de moyens d'enseignements.

Le ministère lui-même le reconnaît : "Les enseignements, le savoir et l'accès au langage et à sa maîtrise constituent un cadre structurant et protecteur. En soi, l'acte pédagogique représente une des premières préventions de la violence" (circulaire sur la prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire", B0 du 31 août 2006").

On ne saurait mieux dire...

Laurent Desanti

## Dernière minute

Premiers éléments à la sortie de la table ronde Sarkozy - FSU - UNSA (11 juin)

- Décret De Robien abrogé dans sa totalité.
- Mais moyens abondés en HS.
- Abrogation de l'Apprentissage Junior.
- Ouverture d'une négociation.
- Insistance de N. Sarkozy sur le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite.

Le Président de la République a donc finalement décidé d'abroger le décret Robien dans sa totalité (heures de première chaire et décharges statutaires, bivalence, compléments de service). C'est le résultat de la mobilisation de plus de huit mois des personnels du second degré à laquelle le SNES et l'intersyndicale du second degré ont pris une part décisive.

Le SNES veut voir dans cette décision la prise en compte par le Président et le gouvernement d'une conception ambitieuse du métier (respect de la qualification, nécessité des coordinations pédagogiques, stabilité des équipes, reconnaissance de la charge de travail) et de la nécessité de le revaloriser. C'est dans cet esprit que le SNES participera aux négociations sur le métier enseignant ; il a dans cette perspective remis un document résumant ses propositions.

Le SNES déplore par contre que les moyens nécessaires ne seront finalement attribués aux établissements que sous forme d'heures supplémentaires qui ne permettront pas de rétablir les postes supprimés au titre du décret. La rentrée scolaire en sera d'autant plus difficile. Le SNES maintient sa demande du rétablissement des 5000 postes supprimés à la rentrée 2007.

Si le SNES prend acte de la suppression du dispositif apprentissage junior, il note que le président maintient ses projet les plus inquiétants pour l'avenir de l'école :

- confirmation des grands axes de la loi Fillon (socle commun notamment), suppression de la carte scolaire, remise en cause de l'éducation prioritaire, - diminution des horaires des élèves et réduction de l'offre de formation (options, séries) avec l'objectif réaffirmé de ne pas remplacer tous les départs en retraite des enseignants.

Le SNES sera très attentif aux déclarations qui seront faites à l'occasion de la rencontre avec les représentants des parents d'élèves et prolongera avec la FSU les contacts indispensables avec l'ensemble de ses partenaires : fédérations de parents, organisations syndicales d'enseignants et de lycéens.

## Inauguration symbolique du nouveau collège de Nanterre : Abdelmalek Sayad

Depuis l'année 2005, différents courriers ont été envoyés par le maire de Nanterre et le Président de l'association Les Oranges au Conseil Général des Hauts-de-Seine pour proposer de donner le nom du sociologue Abdelmalek Sayad à ce collège. Pas de réponse à ce jour. Pourtant des milliers de citoyens ont signé sur le site : [www.lesoranges.com](http://www.lesoranges.com) l'appel à proposer le nom de ce chercheur pour ce nouvel établissement scolaire.

Robert Riquois est intervenu au nom de la FSU 92 à l'inauguration symbolique devant le collège jeudi 24 mai (avec le représentant de l'association les Oranges M'Hamed Kaki, à l'initiative de cette action, le Maire de Nanterre, l'ensemble des groupes politiques de la majorité municipale et le Secrétaire Général du MRAP venu apporter son soutien). Retraçant l'histoire du Petit Nanterre où c'est justement l'existence du bidonville qui avait "justifié" la décision de ne pas y construire de collège pour ne pas "fixer" la population, refusant du même coup le droit au logement de ces familles comme de droit à l'éducation pour leurs enfants, la nomination d'un éminent intellectuel de l'émigration, sociologue collaborateur de Bourdieu, Robert Riquois a souligné que cette nomination constituerait un juste retour de l'histoire. Dans une période où l'amnésie semble la règle, où de façon implicite le candidat Sarkozy remettait en cause le rôle de Vichy dans la mise en place de la Shoah, où l'on avait tenté de



réhabiliter le rôle positif du colonialisme, cette nomination prendrait une importance particulière.

**Le conseil d'administration du collège** réuni le mardi 29 mai a donné un avis majoritaire pour nommer ce collège **Abdelmalek Sayad**.

Un certain écho s'est fait dans la presse de cette initiative (article de Libération, chronique de Nicolas Demorand sur France Inter...).

La balle est maintenant dans le camp du CG qui devrait trancher le 22 ou 29 juin. Une ultime opération de diversion avait été tenté par le CG autour de la proposition de Guy Moquet au CA du collège.

## du SNUipp

## Débattre pour construire et agir !

**Q**uinze ans après sa création, le SNUipp a tenu son 7<sup>ème</sup> congrès, du 5 au 8 juin à Nevers.

Moment essentiel dans la vie du syndicat, il permet de construire, faire évoluer ou réaffirmer les mandats qui nous permettrons de porter nos exigences pour un Service Public d'Education de qualité, garantissant la réussite de tous les jeunes. Chaque congrès s'ouvre dans un contexte particulier qui lui donne sa tonalité. Celui-ci n'a pas dérogé à la règle.

Notre congrès départemental qui s'est déroulé à Bagneux, le 11 mai dernier, se plaçait entre deux échéances électorales - les présidentielles et les législatives - lourdes de conséquences pour l'avenir de notre société.

Partant de l'analyse des effets dévastateurs des politiques libérales menées par les précédents gouvernements et des risques d'aggravation inscrits dans le programme du nouveau gouvernement, le congrès a largement débattu des alternatives pour faire avancer les mesures de progrès social en ayant toujours à l'esprit que chaque bataille est essentielle pour la défense de notre métier, des personnels et pour l'avenir de la jeunesse.

**La question de l'avenir de l'école**, essentielle pour l'avenir de la société, a pris une large place dans le congrès.

Les politiques menées depuis plusieurs années ont renoncé à toute ambition pour la réussite de tous, considérant d'abord l'éducation comme un coût, qu'il faut impérativement réduire. Cette situation a rendu de plus en plus difficile la possibilité de faire évoluer les pratiques professionnelles et d'envisager une transformation du métier.

Plus récemment, les attaques systématiques et répétées du ministre de l'éducation, pour discréditer les enseignants et semer le doute sur l'efficacité de l'école primaire, ont conduit les enseignants à devoir se justifier plutôt qu'à mettre en avant un autre projet pour l'école.

**L'investissement éducatif** tel qu'il est conçu par le gouvernement, à travers la loi Fillon et son socle commun, la modification des programmes, la réforme de l'éducation prioritaire ou encore la loi de prévention de la délinquance, exonère l'Etat de toute responsabilité dans les échecs et reporte la possibilité de réussir sur la seule responsabilité des individus.

A partir de cette analyse, notre congrès



@ Yves Briand

départemental a débattu des thèmes 1 et 2, portant sur la réussite de l'école, son organisation et son fonctionnement.

Les débats ont mis en avant la nécessaire démocratisation de l'école en réduisant les inégalités scolaires et en développant le service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.

La problématique des approches pédagogiques et du fonctionnement d'équipe, pour assurer l'exigence éducative, a abouti à définir les avancées nécessaires aux pratiques pédagogiques, à la polyvalence et au travail d'équipe.

#### Notre congrès départemental propose

un nouveau fonctionnement du travail en équipe, avec plus de maîtres que de classes, modifiant l'organisation du temps de service et permettant de dégager du temps de concertation. Evidemment, ce mandat implique des mesures budgétaires à la hauteur des revendications. L'identité de l'école maternelle a été réaffirmée, avec une réflexion sur les conditions de la scolarisation des enfants à partir de deux ans. Parallèlement, le problème de l'inégale prise en charge éducative des enfants avant l'entrée en maternelle, avec un manque crucial de structures d'accueil, a été posé.

La nécessité de créer un service public de la petite enfance, qui n'entre pas en concurrence avec le service public d'éducation, a été confirmé afin d'assurer l'équité pour toutes les familles.

**La transformation de l'école** passe évidemment par son organisation et son fonctionnement. La question de la direction et du fonctionnement de l'école a été au cœur de l'actualité tout au long de l'année. Les enseignants se sont mobilisés pour une amélioration du fonctionnement de l'école, refusant le protocole imposé par le gouvernement.

Alors que le projet de créer des

établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) remet actuellement en cause l'organisation et le fonctionnement de l'école, renvoyant aux collectivités territoriales une grande part de responsabilité, relevant jusqu'alors de l'Education Nationale - tant au niveau des moyens que des contenus pédagogiques - le SNUipp a fait des propositions concrètes pour répondre aux revendications.

S'opposant à la création d'un statut hiérarchique de directeur, notre congrès a néanmoins insisté sur la revalorisation de la fonction de directeur, en revendiquant une amélioration des décharges et des moyens matériels, une formation qualifiante et une revalorisation salariale. Dans ce cadre, le congrès a rappelé la nécessité de dégager du temps pour le travail en équipe, qui doit s'organiser avec plus de maîtres que de classes.

Par ailleurs, **la question de la formation** a été posée comme la clé de formation de l'école.

L'intégration des IUFM aux universités doit être l'occasion d'améliorer qualitativement la formation initiale.

Le congrès départemental a pointé les éléments essentiels de la formation pour mettre en place la polyvalence d'équipe et les nouveaux fonctionnements de l'école. La revalorisation de la formation continue, de l'innovation pédagogique, de la place des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques doit également permettre cette transformation de l'école.

Le thème 3 qui traite de **l'école et ses personnels**, a mis en avant le problème de la précarité. La création des emplois vie scolaire (EVS), remplaçant les assistants d'éducation (AE), a renforcé fortement la précarité dans l'Education Nationale. Ces emplois par la nature et la durée des contrats, par la très faible rémunération, le peu d'accès à la formation ou aux débouchés, ne ●●●



●●● peuvent permettre ni de répondre aux besoins des écoles, ni d'assurer l'insertion professionnelle des personnels recrutés. Le congrès s'est donc prononcé pour la création d'emplois nouveaux dans les écoles, ne se substituant ni à la création de postes d'enseignants, ni aux emplois déjà manquants de personnels médicaux, sanitaires et sociaux. Il revendique par ailleurs, que soient assurées la formation des personnels ainsi qu'une prise en compte de la qualification acquise avec une garantie de débouchés.

Avec l'allongement du temps de travail et les conditions parfois pénibles d'exercer son métier, ainsi que la réapparition de maladies contagieuses, l'absence d'une réelle médecine du travail et de prévention a suscité les débats, amenant le congrès à proposer une campagne d'opinion publique sur cette carence, ainsi qu'une mobilisation de la profession à la rentrée.

Les travaux du thème 4, portant sur le **syndicalisme**, ont été l'occasion de porter une réflexion sur ce que doit être le syndicalisme de demain pour être plus efficace. Partant du contexte dans lequel le dialogue social est mis à mal, où le gouvernement ne cesse de maltraiter les syndicats en cherchant à les contourner ou les écraser, les débats ont conduit à réaffirmer ce qu'est notre syndicat, en tant que représentant des personnels, porteur d'expériences et de revendications. La question de la représentativité a été placée au centre de ce que deviendra le paysage syndical. Cette question est d'autant plus fondamentale, dans un contexte où le droit de grève et les libertés syndicales sont remis en cause.

Enfin, les travaux du congrès n'ont pas oublié de rappeler que notre organisation syndicale, par l'engagement de ses militants, s'est largement investie pour la défense des droits fondamentaux dans des cadres nouveaux.

Ainsi, le SNUipp s'est engagé au côté des collectifs nationaux de résistance à la délation et au sein des collectifs RESF pour protéger les élèves et leur famille sans papiers.

Les politiques sécuritaires qui se profilent vont certainement nous conduire à poursuivre et amplifier cet engagement.

Aline Becker  
10.06.07

**L**e 43<sup>ème</sup> Congrès départemental de la FCPE s'est tenu à Antony le 28 avril dernier.

Le thème de la Table Ronde du matin était "L'Ecole doit elle se rapprocher de l'entreprise ?"

Après la présentation du président Didier Bernard, le secrétaire général Joaquim Timothéo, introduit le débat.

Malgré d'incontestables réussites et l'élévation du niveau général des qualifications, l'existence d'un seuil incompressible de 150 000 jeunes sortant du système éducatif sans qualification interroge le système.

Gérard Aubert, conseiller technique de l'enseignement professionnel et membre de la Délégation interministérielle à l'orientation a dressé l'historique des rapports de l'Education nationale avec les milieux de l'entreprise et de la formation. Depuis les années 1980 où furent mis en place les stages en entreprise, la création des bac professionnels en 1985, l'accélération des mises en place des formations en alternance en 1992 à l'exemple de l'Allemagne.

Processus qui s'accompagna de la Loi Quinquennale et du positionnement des Régions en matière de formation professionnelle.

Le débat s'instaura co-animé par Gérard Aubert et moi-même. Plusieurs questions furent soulevées celle de l'adaptation des formations, de l'adéquation formation-emploi, le rôle de l'apprentissage, les



Didier Bernard



Joaquim Timoteo

problématiques liées aux processus d'information et d'orientation.

Plusieurs éclairages furent apportés : les reproches des milieux professionnels sur l'inadaptation des formations diplômantes sont peu recevables, dans la mesure où les milieux professionnels participent à la mise en place des référentiels des diplômés dans les commissions professionnelles consultatives (CPC).

Les bacs professionnels furent créés à la demande des entreprises

Le mythe de la possible adaptation de la formation et de l'emploi est souvent battu en brèche par les entreprises elles-

mêmes, incapables de prévoir les débouchés professionnels à échéance de quelques années.

Par contre de vives critiques ont été émises sur la façon dont les entreprises traitaient les jeunes diplômés (en particulier les stagiaires).

Les seuls débouchés professionnels qui apparaissent clairement sont ceux des secteurs "en tension" (batiment, restauration, service aux personnes...) relativement peu prisés par les jeunes.

Autre question traitée : le développement de l'apprentissage est-il une solution pour les élèves en difficultés sortant sans formation ? Il apparaît visiblement que l'apprentissage se développe surtout dans les niveaux post-bac, mais stagne au niveau 5 où les jeunes sont scolarisés massivement dans les lycées professionnels.

La sélectivité des CFA, les démarches de recherche d'entreprise, les problèmes liés à la socialisation sont des freins puissants pour l'entrée des jeunes les plus en difficulté dans l'accès aux formations en alternance.

Les questions liées à l'orientation, à l'information sur les métiers a aussi fait débat. Une orientation pilotée par l'insertion professionnelle et la "bonne information" sur les métiers qui permettrait un choix précoce et irréversible est une vision réductrice et fautive.

Cela ne rend pas compte des processus complexes en jeu dans la façon dont les jeunes en se construisant eux-mêmes, construisent leurs projets et comprennent les enjeux liés à leur avenir.

Dans ce cadre, la réussite scolaire joue un rôle déterminant dans la découverte des goûts et aptitudes et dans la construction d'une image positive de soi. La trajectoire est loin d'être linéaire.

Il y faut du temps, de la réversibilité possible, du soutien et des passerelles entre les différents ordres d'enseignement (général, technologique, industriel). Faut-il une orientation pilotée par les débouchés locaux au niveau de l'emploi ? C'est la tentation majeure des Régions pilotes de la carte des formations en amont et responsables de la formation professionnelle, du développement de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes.

Une orientation définie régionalement permettrait de faire le lien organique entre ces deux pouvoirs régionaux.

Mais est-ce bien là l'intérêt des jeunes ? Didier Bernard a tenu à préciser que les parents sont très attachés à leurs droits et aux procédures liées à l'orientation.

Robert Riquois

## " Laissez-les grandir ici ! "



## Manifestations devant les préfectures

## Rassemblement du 2 mai

Près de 60 personnes au rassemblement du 2 mai devant la sous-préfecture d'Antony. Ambiance détendue et déterminée sous le soleil, djembé et slogans rythmés par les jeunes : des lycéens des lycées Jean Jaurès et Mounier (Châtenay-Malabry) venus soutenir leurs camarades, d'autres venus en solidarité du lycée Descartes d'Antony, et des représentants du RESF 92 du nord du département, du CSP 92, de la LDH ainsi que d'autres associations.

Les jeunes majeurs sont particulièrement menacés par la loi du 24 /07/2006, obligés de repartir «chez eux» pour espérer obtenir un visa d'étudiant. Prise de parole émouvante d'un lycéen sans papier en terminale au lycée E. Mounier dont le cas est traité au Tribunal administratif de Versailles le 9 mai. Une note rappelant les cas de tous les jeunes majeurs scolarisés a été remise à l'attention du sous-préfet.



© André Landrain

13 mai : 300 manifestants à Nanterre contre la dérèglementation du service public de *La Poste* dans le 92 et les commissions disciplinaires en cours

© Robert Riquois

13 mai : à l'initiative de Sud Poste, 300 manifestants (postiers de Sud, de la CGT, militants FSU) se sont rassemblés devant le siège de la Direction Départementale de *La Poste* à Nanterre. Deux postiers devaient passer devant une commission disciplinaire en raison de leurs activités syndicales.

Les objectifs de privatisation du service public de la Poste (réorganisation des services, suppression des tournées) ont conduit à des conflits longs pouvant aller jusqu'à un mois (Colombes, Rueil, Levallois, centre de tri de Nanterre).

La direction de *La Poste* au lieu de négocier a

préféré l'intimidation (sanctions, blâmes ou avertissements pour des prises de parole ou tenue d'assemblées générales).

*La Poste* a franchi un pas en instruisant des commissions disciplinaires allant jusqu'à des demandes de licenciement pour faute grave comme à Bordeaux (15 postiers concernés dont un est venu apporter son soutien) et maintenant dans le 92.

Suite à ce rassemblement, une manifestation a parcouru les rues de Nanterre. De retour devant le siège de la Direction, les manifestants ont appris qu'un des militants de Colombes (M. Rodriguez, non syndiqué, animateur de la grève d'un mois à Colombes) s'était vu signifier un **licenciement pour refus d'effectuer des heures supplémentaires... non payées !**

Lors de son dernier CDFD, la FSU 92 avait décidé de soutenir les postiers du département et Robert Riquois a apporté publiquement le soutien de la FSU 92.

Les attaques contre les Services Publics, les menaces contre les droits syndicaux (en particulier contre le droit de grève et l'imposition du service minimum par le candidat Sarkozy

dans tous les services publics - y compris à l'EN) imposent une solidarité entre les organisations syndicales des services publics et du privé. Des responsables de Sud Poste, de la CGT Poste, de la CNT, de Solidaires, ainsi que Jacqueline Fraysse - députée PCF de Nanterre-Suresnes - ont également apporté leur soutien (dans le 93 la FSU a également apporté son soutien aux postiers menacés à Bobigny).

Le deuxième militant (Gaël Quirante, de Sud 92) passera également en commission disciplinaire le 29 mai. On lui reproche exclusivement son activité syndicale dans le cadre de la grève d'une heure (suivie à 80%), qui a concerné son service de collecte aux entreprises et départ du courrier du 29 novembre 2006 au 19 avril 2007. Des recours au conseil des prud'hommes sont prévus face à ces sanctions inadmissibles.

La FSU 92 restera vigilante et continuera à soutenir tous les militants syndicaux condamnés au titre de leur activité syndicale (manifestations, communiqués de presse...)

Dans la période qui s'annonce, chacun sent bien que face aux mesures annoncées par la droite (démantèlement des services publics, réforme des Retraites) la question des libertés syndicales est un élément déterminant.